



Reims, le 23 août 2021

Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros
(art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-5 du CRPM)

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

Code de Sécurité 51J6AJUWJP

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à www.msa085155.fr/verification-attestations,
- Contacter la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE

En votre qualité d'employeur

DENOMINATION SOCIALE : **WM PRESTA VITRY LE FRANCOIS**

Adresse du siège social : 1 RUE HULOT
51340 VAL DE VIERE

N° SIREN : 892044157

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 0 salarié(s) et une masse salariale de 0 euros,
- au titre du mois de juillet de l'année 2021
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés	Numéro SIRET
WM PRESTA VITRY LE FRANCOIS	89204415700014

Délivrance de l'attestation de déclaration sociale

Le Directeur Général, soussigné certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS à la date du 23/08/2021.

A ce jour, cet employeur n'a pas déclaré employer de main d'oeuvre.

Fait à Reims, le 23/08/2021

Le Directeur Général de la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE

ou son délégataire

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie